

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

On mande de Florence à la *Gazette piémontaise*, que le gouvernement italien a, dit on, adressé une circulaire à ses représentants à l'étranger, pour appeler l'attention des cabinets de l'Europe sur la nécessité de résoudre la question romaine; il y expose l'opinion du pays ainsi que la contradiction, entre ses devoirs et la volonté du peuple, à laquelle il est obligé par la convention de septembre.

Le même journal annonce que le conseil des ministres n'a pas encore résolu la question de savoir si le Parlement italien sera ou non convoqué. Il paraît que le cabinet se serait d'avis de le convoquer pour la fin d'octobre.

On écrit de Stuttgart, le 29 septembre : Un nombreux meeting du parti populaire réuni à Stuttgart a voté le rejet des traités conclus avec la Prusse. En outre, l'assemblée a formulé un vote de méfiance contre M. Varnbühler. Puis elle s'est prononcée contre la nouvelle loi sur le service militaire, comme n'étant pas conforme au système appliqué en Suisse et contre l'élévation des impôts. Enfin elle réclame la convocation d'une assemblée nationale constituante d'après la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1849.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait observer, à propos d'un article de la *Patrie*, concernant les paroles de M. de Bismark dans les débats de l'Adresse, que le chef du cabinet prussien n'a voulu en aucune façon rectifier

les déclarations du grand-duché de Bade qui ont été si bien accueillies par les chambres badoises. M. de Bismark a seulement assuré que, pour l'union nationale de l'Allemagne, la Prusse laisserait toute l'initiative aux États du Sud.

C'est mardi que la marine prussienne a amené son ancien drapeau et arboré, au bruit des saives d'artillerie, le drapeau fédéral.

La correspondance du *Sémaphore*, de Marseille, nous fournit quelques explications sur la nouvelle attitude prise, récemment, dans les affaires politiques par, M. Guérout :

« Vous avez peut-être remarqué le langage tout-à-fait inattendu de l'*Opinion nationale*, journal de M. Guérout. Cette feuille a changé de ton complètement depuis la rentrée à Paris du prince Napoléon. Maintenant, au lieu de pousser à l'alliance de la Prusse et de la France contre la Russie. Je vais vous donner le secret de cette évolution.

« Un de ces derniers jours, un grand dîner a eu lieu au Palais-Royal. A ce dîner, l'élément militaire était grandement représenté par plusieurs officiers supérieurs. On parla beaucoup de la situation actuelle. Un des convives dit que l'on devrait se hâter de faire la guerre à la Prusse, que la France ne pourrait pas rester longtemps reléguée à un rang secondaire. Il ajouta que toute reculade ou seulement tout attermoisement devrait produire un très-mauvais effet sur les esprits. Le prince se récria; il déclara qu'il serait souverainement impolitique de faire la guerre à la Prusse, que le

vrai danger est à Saint-Petersbourg et non pas à Berlin. Et il développa ce thème, que nous avons lu deux jours après dans l'*Opinion nationale*.

Nous avons mentionné la visite faite à Garibaldi dans sa prison d'Alexandrie par le major Chiesa. M. Federico Pugno, qui s'était joint au major Chiesa, rend ainsi compte de cette visite dans une lettre adressée à la *Gazette de Turin* :

« Garibaldi serra avec effusion la main du major Chiesa, et il adressa à M. Bottero et à M. Pugno des paroles amicales et bienveillantes. Le général portait sa chemise rouge; il marchait appuyé sur une canne. Son visage portait l'empreinte de la tristesse de son âme. Il fut charmé et flatté tout à la fois d'apprendre qu'à Turin on témoignait de vives sympathies pour lui, et que l'on blâmait la mesure prise.

« Il s'écria tout d'un coup : « Malheur à l'Italie! malheur à l'honneur national, si l'on s'imagina que la question romaine est finie! Une telle question ne peut pas, ne doit pas mourir. Elle finira le jour où Rome sera délivrée du pire des fléaux. » Il nous dicta alors la protestation qui a été déjà reproduite par les journaux.

« Pendant que j'étais, dit M. Pugno, en train d'écrire sous sa dictée, j'aperçus un livre ouvert sur sa table de travail. J'y jetai les yeux. Ce livre portait pour titre : les *Décades de Tile Live*. Pas un mot de colère contre les auteurs des arrestations. Pendant deux heures que nous restâmes avec le général, la con-

versation roula sur la question romaine, l'histoire la littérature.

« — On parle, disait-il, des moyens moraux qui ouvriront le chemin de Rome. Est-ce que vous croyez que des moyens moraux pourront jamais trancher le nœud gordien?

« Nous répondîmes : Non.

« — Eh bien! dites à toute l'Italie, par la voie de la presse, des associations, des rapports confidentiels, enfin par tous les moyens possibles, que la question romaine sera résolue par le fer italien, et non par les voies morales d'un ministère quelconque.

« Mais qui pourrait espérer voir les de Mérode et les Antonelli transiger avec le gouvernement italien? — En attendant, pensai-je à part moi, le pauvre général est enfermé dans la forteresse d'Alexandrie avec un factionnaire à sa porte.

« — Surtout, ajoutait-il, il importe qu'on ne pas tranchée par mon arrestation.

« Dites à Turin qu'elle sait ce qu'elle a à faire; elle en a donné bien des fois la preuve.

« Se tournant vers le major Chiesa, il lui dit :

« — Vous direz à Milan que je n'ai jamais cessé d'être avec elle, et que même en ces circonstances, j'espère beaucoup des Milanais. » Il s'est ensuite entretenu longtemps avec l'avocat Bottero, en parlant l'idiome de Nice, et rappelant d'une voix émue les souvenirs de la jeunesse.

« — Soyez bien convaincus, disait-il, que nonobstant tous les efforts gouvernementaux, nonobstant les trames perfides et malveillantes de l'étranger, l'Italie sera toujours la première

**PEUQUETON.**

**LISA**

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

I.

Un célèbre agronome anglais, Arthur Young, après avoir parcouru la France pendant plusieurs années, résumait dans ces lignes l'impression qu'il avait faite sur lui les beautés pittoresques de nos provinces : « Plusieurs parties montagneuses de la France reçoivent beaucoup d'agrément de la verdure luxuriante des châtaigniers; elle ajoute principalement à la beauté du Limousin, du Vivarais et de l'Auvergne. Les bois, les rochers, les torrents, la verdure des Pyrénées ont tous les caractères du beau et du sublime. Rien dans les Alpes n'approche des scènes agréables des parties septentrionales du Dauphiné. Le cours de l'Isère est une scène perpétuelle de beautés. Le Vivarais et une partie du Velay sont très-romantiques. La Seine est préférable à toutes les grandes rivières de la France, parce

qu'elle est partout agréable. La Loire, d'Angers à Nantes, est probablement une des plus belles rivières du monde; sa largeur, ses îles couvertes de bois, la hardiesse, la culture et la richesse de ses rives, tout conspire, avec l'activité d'un brillant commerce, à la rendre supérieurement belle. La Garonne reçoit plus de beautés du pays par où elle passe qu'elle ne lui en donne. La Saône coule à travers une belle étendue de prairies. Eu égard à la beauté générale d'un pays, le Limousin est préférable à toute autre province de France : les collines, les vallées, les forêts, les enclos, les rivières, les lacs et les fermes éparses y forment mille paysages délicieux. La Touraine est abondante et agréable. Les territoires fertiles de la Flandre, de l'Artois et de l'Alsace sont distingués par leur utilité. Beaucoup de parties de l'Angoumois sont riantes et très-agréables. »

On ne saurait assurément contester l'autorité qui s'attache au témoignage du voyageur anglais : il avait beaucoup vu et bien vu, et sa qualité d'étranger, en l'affranchissant de toute préoccupation locale, lui permettait d'assigner à chaque partie de notre beau pays le rang qui lui appartient. Cependant, comme cela est inévitable en un si vaste ta-

bleau, il y a ici des lacunes. Passions-nous les indiquer toutes, il ne nous viendrait pas à l'esprit de le faire, une seule importe à relever en ce moment : la Normandie n'est pas nommée par Arthur Young. La Normandie, si grande, si riche, si variée, si belle !

Peut-être pourrait-on réclamer à bon droit au nom de toute la province; mais laissons de côté l'ensemble pour jeter un coup-d'œil seulement sur la partie qui s'étend de Vire à Avranches.

Quel merveilleux pays avec ses hautes collines, ses longues et sinieuses vallées, ses grands arbres, ses toits de fermes qui émergent çà et là du milieu de la verdure, ses villages, ses clochers, ses églises ! Et quelle végétation ! Le chêne que les anciens tenaient en si grand honneur, l'arbre sacré, l'arbre de Jupiter, l'arbre des oracles, chassé de nos jardins pour faire place au maigre et noir sapin, le chêne règne encore en cette partie de la Normandie. Du haut des collines, le regard s'étend avec complaisance sur les rangées d'arbres séculaires qui entourent les champs labourés; il les retrouve tantôt en groupes, tantôt isolés, il les suit encore à l'horizon, et partout le chêne élève sa tête majestueuse au-dessus des autres arbres. La Normandie porte le

nom du conquérant, mais elle a conservé sa physiologie gauloise.

Or donc, en ce beau pays, à sept lieues de Vire, dans la direction d'Avranches, il y a un canton particulièrement remarquable, c'est la vallée de la Dive.

De grands coteaux, en pente si douce qu'on ne la sent pas à la marche, encadrent la vallée de la Dive et forment autour d'elle un immense amphithéâtre. Au fond de la vallée coule la Dive, petite rivière qui va se jeter dans la baie de Cancale, après avoir traversé les marais de Pontorson. La vallée, longue de quatre lieues et large de deux environ, contient trois communes : Saint-Mamin, — par contraction de Saint-Maximin, — Cerqueux et Bouville. Les trois villages ainsi nommés sont situés à mi-côte sur les versants nord et sud de l'amphithéâtre. Ils ne comptent qu'un petit nombre d'habitants. La population du pays est essentiellement agricole : elle vit disséminée dans la campagne, voit le ciel tout le long du jour, travaille en plein air et dort sous le chaume.

Des hauteurs de Cerqueux l'œil embrasse toute la superficie de la vallée. De ce point culminant on peut compter cent fermes, vingt moulins et douze

nation du monde, ne fût-ce que par ses souvenirs grandioses !

» Arrêtez-vous sur la place Saint-Pierre, interrogez du regard et de l'esprit ces éloquentes souvenirs, reportez-vous à l'époque des Brutus et des Camilles, et dites-vous avec orgueil : Je suis Italien. Oh ! la belle République que la République romaine ! Quelles hommes dans son sein !

» Pensez au jour où la pauvre Rome, après la grande bataille perdue, envoyait en Espagne ses légions, et ce jour-là même mettait aux enchères publiques les terrains romains occupés par Annibal, et il y avait de grands citoyens qui en faisaient l'acquisition au prix le plus élevé.

» Nous, au contraire, nous hésitons à nous acheminer vers la ville éternelle, où nous défions des ennemis faibles et méprisables. Oh ! je vous assure, mes amis, que si un jour nous posons le pied sur le Vatican, ce jour sera le plus beau de ma vie, et alors je mourrai mourir.

» Le général, à ce moment, avait l'air inspiré, et son visage s'était tout d'un coup illuminé, transfiguré par un vif enthousiasme.

» Nous primes congé de lui après deux heures de conversation. Il nous embrassa plusieurs fois, nous serra la main avec l'étreinte la plus amicale, et il nous réitéra ses conseils, je dirai presque ses prières et ses instances.

» Général, donnez-nous toujours vos ordres, m'écriai-je, nous serons toujours avec vous et pour vous.

» Nous le quittâmes. Tous les employés de la prison rivalisèrent de respect et d'attention vis-à-vis de l'illustre détenu. Les soldats eux-mêmes, dans la cour de la citadelle et sous les fenêtres du général, criaient : Vive Garibaldi.

» Telle a été notre visite au général Garibaldi.

Le *Movimento* donne les détails suivants sur le passage de Garibaldi à Gênes, d'où il a été embarqué pour Caprera :

à six heures du matin à San-Pierdarena.

» Le général est accompagné par Basso et Barborini; il est libre. Il a vu et salué tous ses amis, avec lesquels il s'est entretenu jusqu'à 8 heures du matin; alors il est descendu, et, salué par les acclamations de la multitude, il a pris place dans une voiture avec le général Incisa, son gendre Conzio et le général Fabrizi qui était depuis hier à Gênes. On voulait dételé les chevaux de sa voiture et le porter en triomphe. Le général s'y est opposé; il a déclaré qu'il était parfaitement libre et qu'il se rendait à Caprera sans condition d'aucune sorte. A la porte du palais royal, le carrosse s'est arrêté.

» Garibaldi a harangué la multitude à di-

verses reprises, tantôt en italien et tantôt en dialecte génois, recommandant au peuple de ne pas oublier Rome, de continuer vivement l'œuvre commune, de courir à la rescousse au secours des frères de Rome, et que, en fin de compte, on le trouverait lui, Garibaldi, à son poste et qu'on irait à Rome en dépit de tout démon...

» Salué par les officiers de la marine et par la troupe, qui lui a présenté les armes, il s'est embarqué sur l'*Esploratore*.

» Le major Conzio et le général Fabrizi sont restés longtemps avec lui.

» Le navire est parti vers 9 heures, salué par la population.

Nous reproduisons, d'après le *Monde*, l'allocution du pape, prononcée dans le consistoire secret du 20 septembre 1867 :

« Vénérables frères,

» Le monde catholique tout entier connaît les injures graves et les torts immenses faits depuis bien des années à l'Eglise catholique, à nous et au siège apostolique, aux évêques et aux ministres des choses saintes, aux ordres religieux des deux sexes et aux autres institutions pieuses par le gouvernement piémontais, au mépris de tous les droits divins et humains, qui ont été foulés aux pieds, des peines ecclésiastiques et des censures, dont on n'a tenu nul compte, ainsi que nous avons été souvent forcés de le dire en faisant entendre nos protestations et nos plaintes.

» Ce même gouvernement, qui chaque jour persécute de plus en plus l'Eglise et s'attache à l'opprimer, après avoir porté bien d'autres lois hostiles à elle-même et à son autorité, et par conséquent condamnées par nous, en est venu à ce point d'injustice qu'il n'a pas craint de proposer, d'approuver, de sanctionner et de promulguer dans ses Etats et dans ceux qu'il a usurpés une loi qui, par son audace téméraire et tout-à-fait sacrilège, a dépouillé l'Eglise de tous les biens qui lui appartiennent, et au grand détriment de la société civile elle-même, il se les est attribués et les a fait met-

» Tout le monde, assurément, voit combien est injuste et barbare cette loi qui attaque le droit inviolable de posséder dont jouit l'Eglise en vertu de son institution divine, qui foule aux pieds tout droit naturel, divin et humain, et qui réduit à une profonde misère et à la mendicité les vierges consacrées à Dieu, aussi bien que tous les membres du clergé séculier et régulier, qui ont rendu tant de services à l'Eglise et à la société.

» Au milieu de ce désastre qui atteint l'Eglise et de cette subversion de tous les droits, nous, qui, par le devoir de notre suprême ministère apostolique, sommes tenus de soutenir avec zèle, de défendre et de venger la cause de l'Eglise et de la justice, nous ne pou-

vons certes pas garder le silence. C'est pourquoi nous élevons notre voix dans votre auguste assemblée, et de notre autorité apostolique nous réprovoquons cette loi, nous la condamnons et la déclarons nulle et de nul effet. Et quant aux auteurs et fauteurs de cette même loi, qu'ils sachent qu'ils ont eu le malheur d'encourir les peines ecclésiastiques et les censures que les sacrés canons, les constitutions apostoliques et les décrets des conciles généraux portent comme encourues par le fait contre ceux qui, par usurpation et par envahissement, s'attaquent à l'Eglise, à ses droits et à ses biens. Qu'ils tremblent et qu'ils soient saisis de frayeur, ces ennemis acharnés de l'Eglise, et qu'ils soient bien certains que Dieu, auteur et vengeur de la sainte Eglise, leur réserve de terribles et sévères châtements s'ils ne rentrent en eux-mêmes, vraiment pénitents, et s'ils ne s'efforcent de faire cesser et de réparer les maux qu'ils ont faits à cette même Eglise, comme nous le souhaitons ardemment et comme nous le demandons humblement et de toutes nos forces au Dieu de miséricorde.

» Dans cette circonstance, nous voulons vous faire connaître, vénérables frères, qu'il a été publié récemment à Paris, en français, un opuscule mensonger dans lequel on s'efforce, avec autant de perfidie que d'impudence, d'insinuer au lecteur la pensée que les déplorables événements du Mexique doivent être dans une certaine mesure attribués à ce siège apostolique. Combien fausse, combien absurde est cette accusation, tout le monde le sait certainement, et cela est surtout mis en lumière, entre autres documents, par une lettre que l'infortuné Maximilien nous a écrite dans sa prison, le 18 du mois de juin dernier, avant de subir une cruelle et indigne mort.

» Nous ne pouvons, puisque l'occasion nous en est donnée, nous empêcher de décerner les plus grands éloges et les mieux mérités, à l'illustre mémoire de Louis Altieri, cardinal de la sainte Eglise romaine et évêque d'Albano. Comme vous le savez très-bien, né éclatantes, pourvu des plus hautes charges et jouissant de notre affection particulière, dès qu'il apprit que l'horrible fléau du choléra envahissait Albano, s'oubliait complètement lui-même, et enflammé du feu de la charité à l'égard du troupeau qui lui était confié, il vola aussitôt dans cette ville.

» Ne s'arrêtant devant aucune fatigue, aucune considération, aucune peine, aucun péril, ne prenant de repos ni la nuit ni le jour, il ne cessa pas un instant d'aider, d'assister, de consoler les malheureuses victimes de l'épidémie, de les soigner de ses propres mains et de porter aux mourants les secours spirituels, jusqu'au moment où, frappé lui-même par le terrible mal, il a donné, comme le bon

Pasteur, sa vie pour ses ouailles. Aussi sa mémoire sera toujours en bénédiction dans les fastes de l'Eglise, car sa belle mort est celle d'une victime de la charité chrétienne, et s'est acquis, ainsi qu'à l'Eglise, à votre ordre illustre et à tout l'épiscopat catholique, une gloire impérissable. Aussi, malgré la douleur profonde que nous avons éprouvée en apprenant la mort de ce cardinal, nous sommes soutenus par une grande consolation, ayant le ferme espoir que son âme est arrivée à la céleste patrie, qu'elle y est dans la jouissance du Seigneur, et qu'elle offre d'ardentes prières pour nous, pour vous et pour toute l'Eglise.

» Nous décernons aussi un juste tribut d'éloges au clergé séculier et régulier d'Albano, qui, suivant les nobles exemples de son évêque, n'a pas cessé, au mépris de sa propre vie et avec le plus grand zèle, de porter secours, et surtout ceux de la religion, et malades et aux mourants.

» On ne saurait non plus trop louer les troupes en garnison dans cette ville, ainsi bien les *gendarmes* chargés de maintenir la sécurité publique que les *zouaves*; en effet, les a vus, bravant le péril, donner un excellent exemple de charité chrétienne, surtout par leur dévouement à enterrer les morts.

» Enfin, vénérables frères, ne cessons pas d'élever nos cœurs vers Dieu Notre Seigneur dont la miséricorde est infinie envers ceux qui l'invoquent, et prions-le, supplions-le continuellement, afin que, restant ferme avec nous dans le combat, et entourant d'un rempart inviolable la maison d'Israël, nous puissions soutenir vaillamment la cause de sa sainte Eglise et ramener tous ses ennemis dans les voies de la justice et du salut.

Le traître légendaire de Queretaro, Lopez, vient de publier une lettre que nous reproduisons, et dans laquelle il affirme qu'il est innocent de l'arrestation de Maximilien.

Cette lettre amènera sans doute quelques applications et provoquera les éclaircissements sur les points obscurs de ce fait historique.

« Mexico, 17 août 1867.

» Monsieur,

» J'ai vu avec l'indignation que cause à tout homme d'honneur l'infâme calomnie dont j'ai été victime que des gens, qui ne connaissent pas la vérité sur les événements, et ne prennent pas même la peine de s'informer auprès de ceux dont ils pourraient le savoir, ont écrit à la presse d'Europe et d'Amérique des informations fausses en tout point, et en réalité absurdes. Il est aisé à mes compatriotes de rectifier l'opinion publique, parce qu'ils sont sur le théâtre des événements, mais c'est une tâche difficile en Europe et en Amérique, si les journaux ne se montrent point impartiaux et justes.

» Pour que vous puissiez asseoir votre opi-

ou quinze hameaux; si les arbres dérobent, en quelques endroits, la vue des maisons, souvent une petite fumée, s'échappant du milieu de la verdure, révèle encore l'habitation de l'homme. Trois châteaux, agréablement situés à une lieue de distance les uns des autres, viennent compléter la décoration du paysage. L'un de ces châteaux dépend de la commune de Cerqueux et en porte le nom. Les deux autres sont sur le territoire de Saint-Mamin. Le premier, par ordre de date et de dignité, s'appelle la Roche-Lehan; le second, récemment bâti sur l'emplacement d'une ferme, porte un nom assez ridicule que les propriétaires ont essayé vainement de modifier; l'usage ancien a prévalu, la ferme a baptisé le château. Mais ce nom et le détail qui s'y rattache viendront en leur lieu.

Le château de Cerqueux, bâti sous Louis XV, est une grosse et grande maison à deux étages terminée par un double comble. Sous le rez-de-chaussée, élevé de sept à huit pieds au-dessus du sol, se trouve un soubassement qui contient toutes les pièces du service. La façade antérieure est éclairée par onze fenêtres ou portes vitrées au rez-de-chaussée, onze fenêtres au premier étage et onze au second. La façade postérieure est semblable. Un corridor à

l'intérieur divise l'édifice en deux parties égales dans le sens de la longueur. On compte trente chambres de maître au premier et au second étages, et vingt chambres de domestiques dans les mansardes. Le rez-de-chaussée ne contient que les pièces de réception. Devant le château, au-delà du perron principal qui forme l'entrée d'honneur, s'étend une vaste cour fermée semi-circulairement par un saut de loup et un mur d'appui dissimulés du côté intérieur par un berceau de tilleuls. En face du perron, à l'extrémité de la cour, une grille en fer forgé s'ouvre sur une avenue plantée de peupliers et longue d'un demi-quart de lieue. Derrière le château, une autre cour autour de laquelle sont placés, à distance symétrique les uns des autres, six bâtiments de service : écuries, remises, buanderies, etc... A droite du château, un jardin de quatre arpents; à gauche, un potager; le tout entouré de murs flanqués de contreforts en pierre de taille. Au-delà du jardin, du potager et des deux cours, une profonde ceinture de bois et de prairies agréablement disposés pour la promenade.

Il n'y a rien de monumental à Cerqueux, mais tout y a été conçu et exécuté avec un art admirable pour rendre la vie commode et plaisante.

Tel qu'il se poursuit et comporte, selon la langue des notaires, le château, avec ses dépendances, a coûté deux cent vingt mille écus à René-Philippe d'Arsoix qui le fit construire en 1735, ainsi que le constate une inscription sur marbre noir incrustée dans le mur au-dessus de la porte d'entrée principale.

Le constructeur de Cerqueux, René d'Arsoix, riche planteur de Saint-Domingue, avait quitté les colonies pour s'établir en France. Il n'eut qu'un fils, lequel se maria en 1805, et mourut en 1817, laissant deux enfants : Antoine et Louis. Antoine, baron d'Arsoix, entra dans la diplomatie vers la fin de la Restauration, et fut attaché à l'ambassade de Russie. Louis resta en France et s'y maria.

Deux ans après la révolution de juillet, on attendait le baron d'Arsoix à Cerqueux où il avait annoncé son retour. Ce ne fut pas lui qui vint, mais une lettre de l'ambassade apportant la nouvelle de sa mort : il avait été tué raide en faisant une chute de cheval. Par une triste coïncidence, cette nouvelle arrivait au moment où son frère cadet Louis venait de mourir également. Ainsi, le nom de la famille se trouvait éteint pour l'avenir, et n'était plus porté présentement que par deux femmes, Mme

d'Arsoix veuve de Louis, et Flavie, leur fille, âgée d'un an.

Mme d'Arsoix recueillit la succession de son beau-frère, et vint s'établir au château de Cerqueux, dans les partages, avait été attribué à l'aîné. M. de Cerqueux, riche que son mari, à l'époque de leur mariage, elle trouvait désormais dans la fortune réunie des deux frères un revenu considérable : le tout, bien compté, montait à quatre vingt mille livres de rente. Avec cela, une terre magnifique, une maison bien bâtie, des eaux, des bois, tout ce qui peut contribuer à donner du lustre à une grande existence provinciale.

Hortense des Favrais, baronne d'Arsoix — elle avait, après la mort de son beau frère, pris ce titre comme faisant partie nécessaire de la succession, — était une personne extrêmement brillante. De la taille, un grand air, une tête superbe, des cheveux à profusion, un teint d'Anglaise, des traits réguliers, une belle voix, des manières aisées, un esprit agréable, infiniment de savoir-faire, elle avait tout ce qui, dans le monde, assure le premier rang parmi les belles, les aimables et, il faut le dire aussi, les habiles. Peut être même, à la considérer sous ce dernier aspect, était-elle trop habile. Aut

tion, je vous envoie un exemplaire du manifeste que j'ai publié, et qui contient la relation simple et fidèle de ce qui s'est passé, et je me permettrai une seule réflexion qui vous convaincra de la fausseté des bruits qui ont couru sur mon compte, et d'après lesquels on a jugé ma conduite. On suppose dans la presse européenne et américaine que j'ai livré l'empereur Maximilien, comme un autre Judas, au milieu de son sommeil. Eh bien, l'empereur n'a pas été fait prisonnier au poste militaire que je commandais, ni même dans la ville assiégée, mais bien en campagne, à la tête de ses troupes, parmi lesquelles quatre cent trente cavaliers d'élite du régiment de l'impératrice, formés en bataille, avec leurs officiers en tête. Pouvaient-ils, avec ces simples forces, et principalement avec la cavalerie, entreprendre une retraite? Comment donc supposer que je l'aie trahi et livré?

Je vous prie de vouloir bien vous pénétrer de mon manifeste, ainsi que de la réflexion que je viens de faire. Cette lecture me lavera de l'horrible marque d'infamie qu'on a attachée à mon nom.

Vous savez quelle est l'origine de cette calomnie? Eh bien, ce sont deux généraux impérialistes qui ont voulu couvrir, l'un ses criminelles spéculations, qui conduisirent l'armée à sa ruine et à sa démoralisation, l'autre qui, dans un moment d'ivresse et poussé par un désir de vengeance et par une question particulière au service, extorqua la surprise de Queretaro le soir du 7 mai en m'accusant, devant les généraux et les chefs prisonniers, d'avoir vendu mon poste à l'ennemi. Ils savaient que j'avais quitté mon poste pour parlementer avec les assiégeants, ce que je ne fis que sur un ordre de l'empereur. Ils cherchaient dans cette démarche, dont ils ignoraient les motifs, un prétexte pour que personne n'arrivât à découvrir leurs manœuvres.

Soyez justes avec moi comme l'exigent la conscience et la vérité, et recevez l'assurance de ma considération avec laquelle je reste votre affectionné et dévoué serviteur.

B. S. M.

MIGUEL LOPEZ.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le retour de l'Empereur à Paris est fixé au 10 octobre.

Le *Nouvelliste de Rouen* croit savoir qu'en retournant à Paris leurs Majestés et le Prince Impérial s'arrêteront à Bordeaux, Tours et Orléans.

L'*Etendard* assure que M. de la Valette est arrivé lundi à Biarritz, et que M. Rouher devait y être mardi.

Un télégramme de Berlin signale la présence, dans cette ville, du général Fleury.

Il est question d'essayer le système américain pour les omnibus sur les boulevards de Paris. Les nouvelles voitures contiendraient cinquante personnes et rouleraient sur des rails. Une ligne ferrée serait établie de chaque côté des boulevards pour l'aller et le retour.

Le *Courrier de la Vienne* rend compte d'un accident arrivé lundi matin, vers huit heures, sur la ligne du chemin de fer de Paris à Bordeaux, entre la gare de Poitiers et la station de Saint-Benoît :

Le train direct de voyageurs, partant de Poitiers à 7 heures 41 minutes, est venu se heurter contre un train de ballast qui se trouvait arrêté sur la voie au disque de la station de Saint-Benoît. Le premier wagon du train de ballast a été brisé par la locomotive, qui est montée sur le second.

Quatre voyageurs du train de Bordeaux ont été blessés à la tête, mais sans gravité, puisque tous les quatre ont voulu continuer leur route; un certain nombre d'autres voyageurs ont eu des contusions légères, produites par le choc.

Deux des ouvriers montés sur le train de ballast ont été grièvement blessés : l'un d'eux a la jambe cassée en deux endroits; l'autre a été tamponné à la poitrine et crache le sang. Une quinzaine d'autres ont été plus ou moins contusionnés, plusieurs d'entre eux en tombant sur le soi, car au moment de la rencontre la plupart se sont jetés des wagons pêle-mêle sur la voie.

Les ouvriers blessés ont été transportés à l'hôpital de Poitiers, où ils sont l'objet des soins les plus empressés.

Il n'y a pas eu de dérangement, et à dix heures la voie était complètement débarrassée et livrée de nouveau à la circulation.

A la nouvelle de l'accident, M. Quévillon, inspecteur principal du chemin de fer, M. le commissaire de surveillance et les principaux employés de la gare se sont transportés immédiatement sur le lieu de la rencontre avec tous les moyens de secours, et peu de temps après, lorsque cette nouvelle fut répandue en ville, des médecins et des pharmaciens se sont empressés de s'y rendre ainsi qu'un certain nombre d'habitants de Poitiers.

Nous avons vu les autorités judiciaires et administratives s'y rendre également en toute hâte, et nous savons qu'une enquête a été ouverte pour connaître les causes de cet accident.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. du Hesme, général de division, est arrivé à Saumur dimanche soir, pour l'inspection de l'Ecole de cavalerie.

L'Empereur a décidé que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866 seraient réunis dans les dépôts d'instruction du 2 novembre 1867 au 2 avril 1868, pour y faire, en une seule fois, les deux périodes d'exercices réglementaires.

En conséquence, leur mise en route sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les dépôts d'instruction à la date précitée du 2 novembre 1867.

Ces hommes sont répartis par corps et non par arme seulement, ainsi que cela avait eu lieu pour les classes de 1864 et de 1865.

Ils seront immatriculés dans les dépôts de recrutement au titre des corps auxquels ils sont affectés.

Les livrets remis aux jeunes soldats devront porter en tête l'indication de ces corps.

Les jeunes gens qui résident en Algérie et dans les colonies continueront toutefois à être dispensés de se rendre aux dépôts d'instruction.

Vingt conseils généraux se sont occupés de la question de la taxe du pain. Celui de Loir-et-Cher s'est prononcé pour le maintien de la loi de 1791, vivement attaquée, lors de la dernière session législative, par M. Forcade de la Roquette, ministre de l'agriculture, et non moins vivement défendue par un certain nombre de députés.

Au moment où l'attention est éveillée de nouveau sur cette question, par suite de l'élévation du prix du pain, il sera intéressant de signaler les dernières opinions émises dans le but d'aviser aux moyens de ramener le prix du pain au taux normal.

Le conseil général de Loir-et-Cher a émis l'avis que « l'industrie de la boulangerie est exercée par des commerçants, qui s'entendent parfaitement » pour rançonner les consommateurs, et, parmi ceux-ci, les plus pauvres.

Il est certain, dit-il, que la liberté de la boulangerie ne serait profitable aux consommateurs que si la concurrence existait dans la production, et il n'en est généralement rien. Dans les années comme celle que nous traversons, quand le pain atteint des prix d'une élévation exceptionnelle, il importe que les charges des pères de famille ne soient pas encore augmentées, et c'est à MM. les maires de ne pas permettre que, sous le prétexte banal de liberté, des abus se commettent.

Atteint depuis longtemps d'une névrose rhumatismale, j'ai voulu essayer du traitement de M. l'abbé Brazier, appliqué par M. Niverlet, médecin de la maison de santé du Pont-Fouchard, près Saumur (Maine-et-Loire).

Parmi les malades de cet établissement, je remarquai surtout une grande jeune et belle fille de 17 ans, qui était presque tous les jours

en proie à des crises terribles, dont la durée était de deux et trois heures, et se renouvelaient souvent deux et trois fois par jour. Cette jeune malade est guérie! bien qu'elle soit encore à l'établissement, elle n'a rien éprouvé depuis plus de deux mois.

J'avoue que cette cure m'a émerveillé, je la croyais impossible : je la signale parce qu'elle détruit ce mot *incurabilité*, trop souvent appliqué à l'épilepsie et autres maladies nerveuses, réputées incurables, que j'ai vu guérir dans cette maison.

Je crois remplir un devoir en donnant de la publicité à un fait que j'ai vu, afin que les parents des malades atteints de cette triste maladie, sachent qu'ils doivent rejeter ce vain mot *incurable*.

Je peux constater aussi que les malades sont entourés d'une sollicitude bien digne d'éloge.

DE WILDE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le voyage de l'empereur d'Autriche à Paris sera, dit-on, très-prochain. On pense que l'empereur François-Joseph quittera le 20 la résidence impériale et se rendra en France par Strasbourg et Nancy.

La réception qui doit être faite à Nancy au descendant des anciens ducs de Lorraine n'est pas encore réglée.

Florence, 1<sup>er</sup> octobre. — L'*Opinione* a reçu les nouvelles suivantes de la frontière pontificale : Quelques bandes d'insurgés ont paru dans la province de Viterbe. A Acquapendente, une bande de 80 hommes a cerné la caserne, où 40 gendarmes se sont enfermés. Il règne une grande agitation à Viterbe.

Rome, 1<sup>er</sup> octobre. — On lit dans le *Journal de Rome* : De nouvelles bandes d'insurgés ont franchi la frontière à Acquapendente et sur d'autres points de la province de Viterbe. Ils ont fait des réquisitions de vivres et d'argent. A Canino, une autre bande a été, ce matin, rencontrée et mise en fuite. Dans d'autres localités, quelques insurgés sont tombés entre les mains des troupes. Il y a quelques morts. Viterbe et la province entière sont parfaitement tranquilles.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Rien de plus attrayant, de plus varié et de plus actuel à la fois que le numéro publié cette semaine par l'*Univers illustré*. Ce numéro ne consacre pas moins de neuf gravures à l'Exposition universelle : les Produits de Siam et du Japon; les Produits des forêts de France; les Phares français; la Cristallerie de Baccarat; l'Ascenseur mécanique; les Types japonais; des Objets d'art : Vase et Statuettes.

Nous avons à signaler également : une Lutte de l'Homme masqué à l'Arène athlétique.

ou à raison, généralement on suppose que l'habileté exclut les qualités profondes de l'âme. Cela n'est pas toujours vrai : on peut être droit et adroit, le mot a été dit et il est juste; mais on n'eût pas pu l'appliquer à Mme d'Arsoix. Elle savait le prix de toute chose, même de la vertu, aussi en avait-elle les apparences : une religion très calme dans l'expression, mais soutenue devant le public comme une attitude de bon goût, de la charité officielle; dans le budget de la châtelaine de Cerqueux l'article *charité* se trouvait à côté de l'article *impôt*, deux dépenses prévues et nécessaires. Du ménage pour le prochain, à Cerqueux, on n'était pas bien venu à railler certains ridicules, à bafouer certaines misères, à répéter certaines injures politiques, ce n'est pas qu'il ne fût permis de temps en temps de glisser une insinuation perfide sous un joli mot, ou de ruiner une réputation sans avoir l'air d'y toucher, mais il fallait s'y prendre délicatement, toute malignité grossière était interdite ou blâmée par un froid silence.

Quoi qu'il en pût être des motifs secrets qui inspiraient Mme d'Arsoix, sa conduite ne laissait prise à aucune critique. Très-belle, très-jeune, très-riche, elle ne songea pas à se remarier. Les uns lui

en firent honneur, les autres estimèrent que, tout bien considéré, sa situation de veuve riche et indépendante valait beaucoup mieux à ses yeux qu'un nouveau mariage.

Après la mort de son mari et de son beau-frère, elle s'enferma à Cerqueux pendant une année entière, porta le deuil au-delà du temps prescrit par les usages, et ensuite, ne renoua avec le monde que peu à peu, sans y apporter l'impétuosité qui, en certaines femmes, trahit clairement les ennuis du veuvage.

Cependant, avec le temps, Cerqueux devint une maison de bonne compagnie et de grande compagnie. A Cerqueux, réparait la vie de château qui n'existe plus guère en France. Pendant l'été et l'automne, des hôtes nombreux se succédaient sans interruption dans cette belle demeure. Les uns passaient huit jours, les autres quinze jours; tous, au départ, promettaient de revenir : c'était de bonne foi vraiment; l'hospitalité de Cerqueux valait qu'on s'en souvint. En hiver, il y avait moins de visiteurs étrangers; mais le voisinage à dix lieues à la ronde entretenait le mouvement de va et vient; jamais la solitude ne se faisait dans le salon de Cerqueux.

Pour soutenir un pareil train de maison, Mme d'Arsoix ne s'endettait point et ne vendait pas un pouce de terrain : elle avait simplement ce qu'on appelle de l'ordre. Pour conduire un domestique nombreux et gérer des propriétés considérables, elle ne se donnait pas de mouvement fatigant : elle avait de la tête. Mme d'Arsoix procédait d'après certains principes dont elle ne se départait jamais : point de longs séjours à Paris, Paris est un abîme; point de voyage en Italie ou aux eaux, c'est un déplacement pendant lequel une maison bien organisée s'arrête comme une horloge qu'on ne monte plus; point de fêtes splendides, courtes et coûteuses, c'est un feu de paille. Rien de tout cela, mais un ordinaire large, abondant, bien calculé, toujours soutenu. De la sorte, les années peuvent venir, on ne craint rien..., sinon la mort. — Chut! voilà un nom qui ne figure pas sur la liste des invités.

Les années vinrent effectivement sans apporter de changements notables dans la situation. Pendant vingt ans, Mme d'Arsoix demeura constamment entourée et heureuse.

A côté d'elle avait grandi sa fille Flavie. Riche héritière, parfaitement belle, objet de soins infinis, pas trop gâtée néanmoins, formée aux choses solides

par sa mère, tandis que des maîtres et maîtresses donnaient à son esprit une culture élégante, Flavie n'avait rien à envier, ce semble, à la fille de bonne maison en France. Cependant, il faut tout dire, moins contenue par la froide raison, moins avisée que sa mère, d'une nature plus accessible aux entraînements, elle eût eu besoin d'un frein intérieur. Or, ce qui lui manquait du côté de la prudence humaine, ne pouvait lui venir de la conscience éclairée par une lumière supérieure. On avait négligé son âme : Mme d'Arsoix croyait peu à l'âme. L'ordre, la règle, certaines convenances, la vie bien comprise, sagement mesurée, voilà, au fond, ce que la mère avait enseigné à la fille. C'était la morale de l'intérêt bien entendu. Flavie la trouva excellente en principe : restait à savoir comment elle l'appliquerait.

(La suite au prochain numéro.)

que; l'inauguration de la statue de M. Billault, à Nantes; le Portrait du docteur Livingstone, l'intrépide explorateur de l'Afrique centrale, et le Bateau d'acier que la Société anglaise de géographie a fait construire pour aller à sa recherche; une Vue de Berlin; les Orphelins, page d'art du plus touchant intérêt; la Carte du Canal de Suez, etc., etc.

L'Administration de l'Univers illustré continue à donner, jusqu'au 15 octobre prochain, aux personnes qui s'abonnent pour un an, la prime extraordinaire: les ŒUVRES COMPLÈTES DE BALZAC, illustrées de 1,000 dessins

Sous ce titre: LES REVENANTS, l'éditeur, Dantu, Palais-Royal, publie un nouveau roman de Paul Féval, qu'on peut regarder comme inédit. Complètement remanié par l'auteur, il présente un tableau saisissant des superstitions

bretonnes et parisiennes. Jamais le célèbre romancier n'avait poussé si loin l'alliance de l'intérêt dramatique au comique. L'action, qui commence au milieu des landes du Finistère, amène par d'ingénieux moyens ses fantômes au cœur de Paris, sous les lustres des fêtes du faubourg Saint Germain et jusques aux feux de la rampe de l'Opéra. Sous ces fantasmagories, vraisemblables parce qu'elles accompagnent une histoire vraie, il y a un grand drame qui palpite et entraîne l'esprit du lecteur. Les Revenants forment un beau volume in-18 Jésus à 3 fr. — Sous presse, pour continuer la publication des œuvres complètes de Paul Féval: l'Avaleur de Sabres et le Volontaire.

BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de la liquidation s'est dessiné dans le sens opposé à celui que les achats de rente opérés

avec un certain éclat avaient fait prévoir.

Le 3 p. 100 reste dans les environs de 69; l'Italien varie de 48.90 à 48.85; le Mobilier, dont la position entourée de mystères donne de grandes appréhensions, cote 177.50, et l'Immobilier 92.50; il n'y a rien à ajouter après ces chiffres, si ce n'est cette question à laquelle personne ne sait exactement répondre: A quoi peut aboutir pour les intéressés la démission de MM. Pereire et l'intervention de M. de Germiny?

On a de très-bonnes nouvelles de la souscription aux obligations de la Compagnie de Suez, qui sera close ce soir. Elle a trouvé une immense clientèle, non-seulement dans cette armée d'actionnaires dévoués qu'elle possède, mais encore dans le public alléché par un placement offrant toute sécurité et rapportant annuellement plus de 8 p. 100 avec perspective d'accroissement de capital de 66 p. 100 à l'époque du remboursement.

Nous avons signalé, dans notre dernier bulletin financier, comme placement de premier ordre, les obligations de la Compagnie centrale du Gaz. Je tiens, à huit jours de distance, à donner la preuve de la valeur de cette affirmation. La semaine dernière, ces obligations étaient au cours de 237.50. Admises depuis à la cote officielle, elles se sont élevées tout-à-coup à 260, au grand regret de ceux qui n'ont pas acheté.

Je les signale encore aux capitaux de l'épargne avant qu'elles ne montent plus haut. A 260 fr. elles offrent encore un placement très-lucratif; car, offrant la même sécurité et rapportant le même revenu que celles des chemins de fer, elles offrent sur prix d'achat une différence en moins de plus de cinquante francs, mais différence qui tend à s'effacer tous les jours. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> Une Maison, sise à Saumur, rue de la Comédie, n<sup>o</sup> 19, en face le square, occupée par M<sup>me</sup> Thuau; lampiste.

2<sup>o</sup> Une Maison, sise quai de Limoges, n<sup>o</sup> 117, occupée par M. Pineau-Moricet.

3<sup>o</sup> Une Cave, au Petit-Puy, dite Cave-Gondouin, avec pressoir et cheminée à l'entrée de la cave.

4<sup>o</sup> Une Maison, avec jardin, cave et pressoir, au Clos-Bonnet.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (494)

Etude de M<sup>e</sup> LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

**A AFFERMER,**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1869,

**LA FERME DE VERRYE,**

Située commune de ce nom, canton de Saumur,

D'une contenance de 111 hectares 74 ares 42 centiares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LORIOLE DE BARNY.

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint,

Ou la Saint-Jean prochaine,

DEUX MOULINS, l'un à eau, l'autre à vent, situés aux Tuffeaux.

Ces moulins, ayant ensemble trois paires de meules, sont montés au nouveau système et en bon état, ils se composent de bâtiments avec terres, vignes et bois-taillis.

S'adresser à M. MARTIN, au Pont-Fouchar, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (517)

**A VENDRE,**

Une bonne jumant blanche, faisant le service du porteur d'eau, à Saumur.

S'adresser à M. LOUVEAU. (514)

**A LA VILLE DE PARIS.**

On demande un apprenti pour le commerce. (423)

**ABONNEMENTS.**

Un an. . . . . 64 fr.  
Six mois. . . . . 32 fr.  
Trois mois. . . . . 16 fr.

**LE COURRIER FRANÇAIS**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

**ABONNEMENTS.**

UN MOIS :  
5 fr. 50 c.

Le Courrier français est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une PRIME GRATUITE composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. . . . . 1 fr. de volumes.  
— TROIS MOIS . . . . . 3 fr. —  
— SIX MOIS . . . . . 6 fr. —  
— UN AN. . . . . 12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction: 9, Rue d'Aboukir, 9.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente Pomme de la veuve Farnier, pour LES YEUX. (518)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

**IDÉES PRATIQUES**

SUR

**LA CAVALERIE**

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8<sup>o</sup>, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix: 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Journal de la Famille. Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco): trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco): trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco): trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco): trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE.			BOURSE DU 2 <sup>e</sup> OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 60	»	»	90	67 95	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 15	»	15	»	97 75	»
Obligations du Trésor. . . . .	470	»	2	50	467 50	»
Banque de France. . . . .	3340	5	»	»	3300	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1270	»	25	»	1235	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	550	»	»	»	580	30
Crédit Agricole. . . . .	607 50	»	1	25	600	»
Crédit Industriel. . . . .	625	»	»	»	620	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	165	»	10	»	165	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	655	»	3	75	635	»
Orléans (estampillé). . . . .	867 50	»	12	50	850	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1136 25	»	18	75	1120	»
Est. . . . .	540	»	1	25	533 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	872 50	»	11	25	856 25	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	517 50	»	12	50	510	»
Ouest. . . . .	560	»	»	»	540	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1530	»	15	»	1526	»
Canal de Suez. . . . .	237 50	»	17	50	230	»
Transatlantiques. . . . .	305	»	5	»	300	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	47 40	»	1	05	45 50	»
Autrichiens. . . . .	470	»	5	»	450	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	363 75	»	10	»	360	»
Victor-Emmanuel. . . . .	49	»	1	»	50	»
Romains. . . . .	49	»	»	»	45	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	172 50	»	8	75	160	»
Saragosse. . . . .	80	»	2	50	80	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	23 50	»	1	50	23	»
Nord-Espagne. . . . .	55	»	5	»	57	»
Compagnie immobilière. . . . .	87 50	»	3	75	85	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	319 50	»	»	»	317 50	»
Orléans. . . . .	313 75	»	»	»	312 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	319	»	»	»	320	»
Ouest. . . . .	310 50	»	»	»	306 50	»
Midi. . . . .	304 50	»	»	»	304	»
Est. . . . .	312 50	»	»	»	306	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.